Département de la Lozère

Nombre de membres en exercice : 35 Nombre de membres présents : 20 Nombre de suffrages exprimés : 20

VOTE: Pour: 20 Contre: 0 Abstentions: 0 **EXTRAIT DU REGISTRE**

DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE DU BASSIN DU LOT AMONT ET DU BASSIN DU DOURDOU DE CONQUES

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL N°25/2021

Reçu à la Préfecture de la Lozère

Date de la convocation du Comité syndical : dix-neuf novembre deux mille vingt et un Date de la séance du Comité syndical : vingt-six novembre deux mille vingt et un

0 3 DEC. 2021

Membres présents :

M. Éric PICARD, Président,

Bureau du courrier

M. Rémi ANDRÉ, M. Alexandre BENEZET, M. Sébastien BLANC, M. Bernard BOURSINHAC, M. Jean-Luc CALMELLY, M. Michel CASTANIER, M. Serge CHAZALMARTIN, M. Jean-Pierre COMBAL, M^{me} Régine DOUSSIÈRE, M. Noël LAFOURCADE, M. Philippe MARTIN, M. Alain RAYNALDY, M. Benoit REVEL, M. David RODRIGUES, M. Christian SAINT-LÉGER, M^{me} Catherine SANNIÉ-CARRIÈRE, M. Bernard SCHEUER, M^{me} Christine VERLAGUET, M. Didier VIGOUROUX

Etaient présents à titre consultatif et sans voix délibérative :

M. Quentin GIRY (ONF), M^{le} Charlène CANNES-MUZEAU, M. Lionel FABRE, M. Pierre-Etienne VIGUIER, M. Florian BONIELLO, M. Guillaume CANAR (Syndicat mixte Lot Dourdou).

Secrétaire de séance : M. Bernard SCHEUER

OBJET: Demande de subventions de fonctionnement

Dans le cadre de la préparation du budget primitif 2022, il est proposé de solliciter le concours financier le plus élevé possible auprès de l'Union européenne, de l'État, de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne, du Conseil départemental de la Lozère, du Conseil départemental de l'Aveyron, de la Région Occitanie et de tous financeurs potentiels pour :

- Le financement de l'animation et de la mise en œuvre du SAGE Lot amont pour l'année 2022,
- Le financement de l'animation, de l'élaboration et de la mise en œuvre du contrat de rivière du *Lot amont* pour l'année 2022.
- Le financement du suivi et de la gestion des cours d'eau (postes techniciens rivière) pour l'année 2022.

Aussi il convient d'autoriser Monsieur le Président à signer tout document afférent.

LE COMITE SYNDICAL,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

- AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document afférent.

La présente délibération sera affichée au siège social du Syndicat mixte, publiée au recueil des actes administratifs du Syndicat mixte et transmise à Madame la Préfète de la Lozère.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de la date d'accomplissement des mesures de publicité.

Acte rendu exécutoire

Pour extrait conforme

après dépôt en Préfecture, le 03 décembre 2021

Fait et publié à La Canourgue le 03 décembre 2021

Le Président,

Éric PICARD

SYNDICAT MIXTE LOT DOURDOU

L'action publique pour les usagers de l'eau et les rivières 38 Trémoulis

48500 LA CANOURGUE

Tél. 04 66 31 96 69 / 09 75 57 91 66 mail : contact@smld.fr

Éric PICARD

Le Président,

Paraphe:

page n°- 44 -